

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Ouverture de la séance extraordinaire du 26 octobre 2016 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directeur général par intérim, Yves Larocque et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 26 octobre 2016, débutant à 19 h et procède à la lecture de l'avis de convocation.

Ladite séance est convoquée par M. le maire, pour les points suivants, à savoir :

- 1) Appel d'offres bibliothèque
 - a) Adoption
 - b) Autorisation de signature du contrat
 - c) Autorisation du début des travaux
- 2) Facture « Construction Gilles Paquette ».

291-10-2016

APPEL D'OFFRES BIBLIOTHÈQUE – ADOPTION

ATTENDU que la résolution 287-10-2016 prévoyait l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU que la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions dans le cadre de son appel d'offres, à savoir :

- D.M. Quinty Construction inc. de Lachute	314 931,47 \$
- SJA Construction inc. de Brownsburg-Chatham.....	361 933,73 \$
- Construction Gilles Paquette Ltée de Mont-Laurier	397 813,50 \$
-- Les entreprises MAMI inc. de Egan Sud	409 480,00 \$
Groupe Piché Construction inc. de Ferme-Neuve.....	530 607,93 \$

ATTENDU qu'après vérification par l'architecte, M. Jean Damecour, les soumissions s'avèrent conformes à l'appel d'offres ;

ATTENDU qu'après considération des appels d'offres, le plus bas soumissionnaire est « *DM Quinty Construction inc.* »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité, que le contrat de construction de la nouvelle bibliothèque, soit adjudiqué à « *DM Quinty Construction inc.* » au montant de 314 931,47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

292-10-2015

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que, suite à l'adjudication du contrat de construction de la nouvelle bibliothèque, M. le maire, Stéphane Roy et le directeur général par intérim, M. Yves Larocque, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

293-10-2015

AUTORISATION DU DÉBUT DES TRAVAUX

ATTENDU qu'un contrat de construction de bibliothèque a été adjudiqué à DM Quinty Construction inc.

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus encourage ses contractants à favoriser l'achat local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité que DM Quinty Construction inc. soit autorisé à débiter les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque municipale et dans la mesure du possible, à favoriser l'achat local.

ADOPTÉ.

294-10-2016

FACTURE « CONSTRUCTION GILLES PAQUETTE »

ATTENDU que les travaux de construction du centre récréotouristique sont déjà débutés;

ATTENDU que des montants ont été déjà été versés aux sous-traitants et aux fournisseurs par Construction Gilles Paquette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'acquitter la facture présentée par Gilles Paquette Construction, au montant de 41 102,35 \$ représentant le montant versé en garantie de commande de matériaux.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 15.